

## Ségolène Royal rétrograde au 16e rang du gouvernement

Cette rétrogradation est le résultat d'une longue liste de reculades et désaveux gouvernementaux sur des dossiers portés par Ségolène Royal : écotaxe, scandale des boues rouges, aéroport de Notre Dame des Landes, augmentation du péage des autoroutes, ... sans parler des nombreux arbitrages défavorables aux agents de son ministère, pourtant encensés par une ministre très satisfaite de leur technicité et de leur capacité à monter et expertiser des dossiers complexes, tant législatifs que sur le terrain.

Ségolène Royal aura en effet préféré dédier son mandat au mirage du rayonnement international de la COP21 alors qu'en France, les termes de l'Accord de Paris sont continuellement remis en question par les politiques d'austérité et autres politiques libérales. Durant l'année de présidence française, jamais la dimension sociale n'aura été prise en compte, ni au niveau national dans le cadre du Conseil national de la transition écologique (CNTE), ni au niveau international.

Ce désintéret complet pour les agents et pour les moyens dévolus aux missions aura trouvé son point culminant lors du Comité Technique Ministériel budgétaire de fin septembre 2016, auquel pas un des quatre ministres et secrétaires d'Etat concernés n'a daigné (ou osé!) venir présenter le projet de loi de finances 2017 fait de pertes budgétaires et de diminution d'effectifs pour le ministère.

Ce fait inédit dans l'histoire du ministère n'est que la cristallisation des importants reculs subis par les personnels ; en effet, en juin 2016, Ségolène Royal avait transmis une saisine formelle à son homologue chargée de la Fonction Publique, portant sur un projet stratégique pour le principal corps d'encadrement de son ministère, affirmant sa spécificité et son rôle d'armature technique et managériale dans ses services.

La Fonction Publique a pourtant développé un projet allant à l'encontre de celui de Ségolène Royal, alignant vers le bas les ingénieurs (sur des grilles indiciaires de recrutement BAC+3 alors que les ingénieurs sont recrutés à BAC+5), niant la formation scientifique et l'expérience technique développée par les ingénieurs au sein de la fonction publique ; un haut-fonctionnaire de la Fonction Publique allant même jusqu'à affirmer, en réunion de dialogue social, en juillet 2016 : « les ministres peuvent bien écrire ce qu'ils veulent... ».

Aujourd'hui, c'est ce contre-projet dogmatique qui a finalement été entériné par l'ensemble des ministres concernés, dont Ségolène Royal, alors même qu'elle s'était engagée auprès de nos représentants (et devant la presse locale) à ne pas signer le décret correspondant, lors de son déplacement à Arras en décembre 2016. Cela en dit long sur la fiabilité et l'intensité de son engagement à défendre ses agents qui, eux, œuvrent avec constance et conviction pour les politiques publiques qu'elle porte, notamment la transition écologique et énergétique. La mise en œuvre de ce décret dès le mois de janvier, alors qu'il n'a été signé que le 15 février, en dit également long sur l'absence de poids de Ségolène Royal au sein du gouvernement et sur le respect qu'attache la Fonction Publique à la régularité de la gestion des fonctionnaires d'État.

Les spotlights basse consommation de la COP21 s'éteignent donc sur une ministre dépossédée d'amour-propre et de toute ambition pour un ministère aux politiques publiques désormais non-prioritaires.

*Le corps des Ingénieurs des Travaux Publics de l'État (ITPE) (5400 agents) constitue le **corps majoritaire d'encadrement et d'expertise** des ministères en charge du développement durable et du logement (MEEM et du MLHD). Les ITPE sont présents dans les services de l'État et les collectivités locales comme cadres de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>e</sup> niveaux ; 11 % d'entre eux exercent également des **fonctions de direction**.*

*Le syndicat national des ingénieurs des travaux publics de l'État et des collectivités territoriales (SNITPECT) est l'unique syndicat représentatif des ITPE. Fondé en 1855 et affilié à la confédération générale du travail Force Ouvrière, il assure la défense individuelle et collective de l'ensemble des ITPE. Plus d'informations sur [www.snitpect.fr](http://www.snitpect.fr)*